

Capsule d'information

Destinée aux professionnels de la santé

Direction de santé publique et responsabilité populationnelle

Vol. 6, no 2

Date : Le 31 mars 2016

APPEL À LA VIGILANCE – INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE (CO) ET DÉCLARATION MADO

Dans ce numéro :

- Message aux médecins
- Pour déclarer
- Comment déceler un cas?
- Sources potentielles d'exposition au CO

Message aux médecins

Vous avez diagnostiqué une intoxication au monoxyde de carbone chez un usager?

Votre déclaration est déterminante et obligatoire pour permettre aux équipes de santé publique de juger si une intervention supplémentaire peut prévenir d'autres cas, notamment :

- identification de la source et des moyens de prévention adéquats à appliquer à domicile ou dans un lieu public;
- évaluation de la situation en milieu de travail et information aux travailleurs.

Il est important de rappeler qu'il faut déclarer le cas même si la carboxyhémoglobine est normale chez un patient soupçonné d'une intoxication au CO. En effet, une COHb normale n'exclut pas une intoxication au CO, surtout si le patient a reçu de l'oxygène à 100 % ou si plusieurs heures se sont écoulées depuis l'exposition.

Pour déclarer

Étape 1 : Remplir le formulaire de déclaration MADO.

2 options s'offrent à vous :

- un formulaire à imprimer (ci-joint);
- un [formulaire informatique](#).

Étape 2 : Transmettre le formulaire par télécopieur au 1 866 377-6236.

Votre déclaration est essentielle pour permettre aux équipes de santé publique de juger si une intervention supplémentaire peut prévenir d'autres cas.

Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Pour les professionnels de la santé, vous pouvez rejoindre le professionnel de garde en santé environnementale :

- Durant les heures ouvrables, par téléphone au : **819 693-3916**
- En dehors des heures ouvrables, via le système de garde ou en passant par Info-Santé qui nous rejoindra.

Comment déceler un cas?

Lors d'une intoxication aiguë, les symptômes peuvent affecter cinq systèmes différents, souvent en même temps :

- **système neurologique** (céphalée, léthargie, confusion, ataxie, troubles de mémoire, troubles visuels, étourdissements, confusion, syncope, convulsions, coma, œdème cérébral);
- **système digestif** (nausées, douleur abdominale, vomissements, diarrhée);
- **système respiratoire** (syndrome grippal, fatigue, dyspnée);
- **système cardiovasculaire** (douleur thoracique, palpitations, tachycardie, œdème pulmonaire);
- **système psychiatrique** (dépression, hallucinations, agitation).

Une intoxication au CO devrait être suspectée lorsqu'un patient consulte pour des céphalées et un des symptômes suivants : nausées, étourdissements ou fatigue (non attribuables à une autre cause)

Une intoxication au CO devrait être suspectée lorsqu'un patient consulte pour des céphalées et un des symptômes suivants : nausées, étourdissements ou fatigue (non attribuables à un traumatisme, une pathologie ou un processus infectieux).

La période automne-hiver est particulièrement à risque.

Sources potentielles d'exposition au CO

- systèmes de chauffage (à l'huile, au gaz naturel, au propane, au bois, biénergie);
- échappement du moteur des véhicules automobiles (véhicule en marche enseveli sous la neige, dans un garage ou un stationnement souterrain, trafic automobile);
- appareils et outils (réfrigérateur au propane, barbecue, souffleuse, tondeuse, scie mécanique, pompe, génératrice, chauffe-eau à l'huile et au gaz, etc.);
- aréna (course de véhicules à moteur, surfaceuse de patinoire);
- incendies (toute combustion incomplète d'une substance organique);
- explosifs (mine, dynamitage en milieu habité);
- fermentation (cuve à vin, égouts, silo).

Les capsules se retrouvent également au :

<http://ciusssmcq.ca/documentation/Pages/accueil.aspx>

NOUVEAU MODE DE DIFFUSION

**VOUS POUVEZ CONSULTER NOS CAPSULES
SUR LE SITE DU CIUSSS MCQ
DANS LA SECTION DOCUMENTATION :**

<http://ciusssmcq.ca/documentation/Pages/accueil.aspx>

Nombre de déclarations d'intoxication au CO en Mauricie et au Centre-du-Québec comparé au nombre de consultations dans les urgences codifiées pour une intoxication au CO, année 2015

Novembre 2014 à novembre 2015		
CSSS	Consultation médicale pour effets toxiques du monoxyde de carbone (T58) ¹	Déclarations MADO-CO reçues à la Direction de santé publique
CSSS Drummond	10	7
CSSS Haut-Saint-Maurice	0	0
CSSS Trois-Rivières	14	3
CSSS Bécancour-Nicolet-Yamaska	0	0
CSSS Énergie	21	4
CSSS Arthabaska-et-de-l'Érable	14	3
CSSS Maskinongé	3	0
Total	62	18

¹ Données provenant de la base de données *SIURGE* (consultations dans les urgences)

L'équipe de surveillance des maladies et intoxications à déclaration obligatoire
 Direction de santé publique et responsabilité populationnelle
 CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Secrétariat des MADO
 Direction de santé publique et responsabilité populationnelle
 CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
 Centre administratif
 550, rue Bonaventure
 Trois-Rivières (Québec) G9A 2B5

Téléphone :
 819 693-3943 ou 1 877 693-3943 (sans frais)